TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de SAINT-DENIS (RÉUNION)
Dépôt du : 02 MARS 2005
N°
R.C. : 753

AUDITEC

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 76 224,51 €

7 bis rue MAZAGRAN - 97400 SAINT-DENIS

RCS ST-DENIS B 325 423 739

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 janvier 2005

L'an deux mille cinq, le dix sept janvier à treize heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni au siège social.

Sont présents :

- M. ERIAUD Philippe,
- M. LOUSSOUARN Franck,
- M. MAISONOBE Philippe,
- M. RAVAUX Eric.

La séance est présidée par M. MAISONOBE Philippe en sa qualité de membre le plus agé, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que plus de la moitié des membres du Conseil étant présent, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président indique que le Conseil est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil de Surveillance ;
- Nomination du Directeur Général.

Le Président informe le Conseil qu'il convient de désigner parmi ses membres un Président et qu'il convient également de désigner un directeur général.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité désigne en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour une durée égale à celle de ses fonctions de membre du Conseil, M. MAISONOBE Philippe.
M. MAISONOBE remercie le Conseil de sa confiance et déclare accepter cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance désigne en qualité de Directeur Général, pour une durée de quatre ans, M. NATIVEL Pierre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

AUDIT EXPERTISE COMPTABLE
(AUDITEC)
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 76 224,51 EUROS

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de SAINT-DENIS (RÉUNION)
Dépôt du : 02 MARS 2005
N°
R.C. : 753 B 170

SIEGE SOCIAL : 7 BIS RUE MAZAGRAN
97400 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS B 325 423 739

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2005

B 325 423 739

L'an deux mille cinq et le dix sept janvier, à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre NATIVEL, préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général de la SA EXA ERNST & YOUNG, actionnaire majoritaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- le rapport du Directoire ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des membres du Conseil de Surveillance ;
- Nomination des membres du Conseil de Surveillance ;

Le Président donne lecture du rapport du Directoire :

« Chers Actionnaires,

suite aux modifications intervenues dans la composition de l'actionnariat de notre société, MM. ATECTAM Henri, AH WOAYE Jean Patrick et la sarl ATECTAM & PARTNERS ont présenté leur démission de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance.

Nous vous proposons de désigner en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an MM. ERIAUD Philippe, LOUSSOUARN Franck, MAISONOBE Philippe et RAVAUX Eric.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises. »

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de MM. ATECTAM Henri, AH WOAYE Jean Patrick et de la sarl ATECTAM & PARTNERS de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans, MM. ERIAUD Philippe, LOUSSOUARN Franck, MAISONOBE Philippe et RAVAUX Eric.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures .

